

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## **AVIS PUBLIC**

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donné par le directeur général de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire du 5 février 2019, à 20 h, qui se tiendra à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- Demande de dérogation mineure numéro DM28-2018, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot 1 733 907, situé au 3835, chemin d'Oka ayant pour effet, si elle est accordée par le conseil municipal, de réduire la marge arrière à 1,05 mètre, alors que le Règlement de zonage 4-91 prévoit une marge arrière minimale de 26 mètres, et ce, dans le cadre d'un projet d'agrandissement du bâtiment existant.
- Demande de dérogation mineure numéro DM01-2019, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot 1 733 787, situé au 410, rue Théorêt, ayant pour effet, si elle est accordée par le conseil municipal, de permettre de réduire la marge minimale à 1,66 mètre pour un garage détaché, alors que le Règlement de zonage numéro 4-91 prévoit une marge minimale de 2 mètres des lignes de propriété pour un garage détaché, le tout, afin de régulariser une situation existante.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

**DONNÉ**, à Saint-Joseph-du-Lac, le 18 Janvier 2018.

Stéphane Giguère Directeur général